

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 44

Artikel: Lettre à une vieille femme
Autor: L.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ;

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Redaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

AVIS

Les personnes qui s'abonneront pour 1874 recevront le journal gratis jusqu'à la fin de l'année courante.

Lausanne, le 1^{er} Novembre 1873.

Lettre à une vieille femme.

Madame,

Vous me demandez dans le *Conteur* du 18 courant, de prendre en mains la défense des femmes contre les hommes, ou plutôt de déterminer lequel de l'homme ou de la femme cause le plus « pour ne rien dire. »

En vérité, vous me mettez dans un très grand embarras, et je crains, pour la cause qui vous tient au cœur, qu'en me choisissant pour votre avocat, vous n'ayez eu la main malheureuse.

D'abord, Madame, laissez-moi vous dire, en toute humilité, que le second alinéa de votre lettre s'inscrit contre vous d'une façon irréfutable. Mais par respect pour votre grand âge, je ne m'arrêterai pas à ce moyen que vous m'offrez de vous critiquer, d'autant moins que j'ai pour mission de vous défendre.

Je vais donc, pour vous servir, ouvrir une campagne contre les hommes, — mes pareils ; — quitte à me brouiller avec quelques-uns d'entre eux. Seulement, je dois vous prévenir, Madame, que les hommes prendront leur revanche par mon organe, et que vous devrez vous rendre solidaire de leurs griefs en tant qu'ils seront légitimes.

Or donc, vous affirmez que vous ne causez pas plus que nous ; cela est possible et je ne veux pas vous chicaner sur ce point, que ni vous ni moi ne pourrions éclaircir.

Ce qui est infiniment plus important, c'est de savoir si les hommes ont le défaut qu'ils reprochent aux femmes : « de causer mal à propos. »

Ici, je suis obligé de confesser que cette faiblesse est commune aux deux sexes ; et les articles dont vous vous plaignez seraient, faute d'autres, des preuves suffisantes contre les hommes.

On ferait des volumes avec les boutades malveillantes et les aphorismes cruels que le sexe fort a commis contre le faible.

A propos d'aphorisme, écoutez celui-ci d'un musicien :

« La femme est comme la mesure, elle demande à être battue régulièrement. »

Vous conviendrez, Madame, que, pour un musicien, c'est faire preuve d'une étrange ignorance en harmonie.

Mais, laissons là ces traits plus méchants que dangereux ; productions de soi-disant esprits forts, qui ne sont que chagrins, sceptiques ou blasés.

Revenons à vos griefs contre les hommes et à ce que vous dites à l'appui.

« Vous avez entendu trois messieurs causer pendant une heure vingt-sept minutes sur des choses insignifiantes. »

Cela se voit tous les jours, Madame, mais ce qui me surprend le plus, c'est que vous ayez été assez heureuse pour concilier une aussi longue audition avec vos devoirs de mère de famille.

Votre deuxième grief est plus grave.

« Bon nombre de messieurs, par leur babil, se font attendre pour le dîner les 365 jours de l'année. »

Je les connais, ceux-là, et je les trouve en vérité très coupables. Le mari qui doit donner l'exemple de la ponctualité, qui maugrée à l'occasion si son dîner n'est pas prêt à l'heure fixe, devrait se faire une loi d'être exact.

Mais non ; c'est si bon la causerie entre deux vermouth, et l'absinthe est si expansive !

Pendant ce temps, la ménagère attend ; les enfants trépignent d'impatience ; les mets se brûlent ou se refroidissent. Et malgré le tact de la mère, le mari retardataire respire, à son arrivée, une atmosphère de mécontentement d'un très fâcheux effet.

Le dîner est une réunion de famille qui doit être présidée par le père. Outre que son influence éducative peut être très grande sur les enfants, il doit à son épouse cette marque d'attention, — la ponctualité, — ne fût-ce que par simple politesse. S'en affranchir, c'est manquer à son devoir.

Dans une prochaine lettre j'examinerai les autres points qui font l'objet de vos plaintes.

En attendant, veuillez croire, Madame, à mes sentiments respectueux.

L. C.

Thermes-de-Lessus, 28 octobre 1873.